



ARRÊTÉ N°2020-70

Objet : PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de Tavel,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2212-2 et 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de BURGER ELECTRICITE représenté par Monsieur BURGER Philippe le 07 juillet 2020, qui souhaite dans le cadre d'un terrassement de 12 mètres pour un branchement neuf ENEDIS pour Mr Gabucci Roland, disposer d'une permission de voirie à compter du 12 août 2020, de 8h00 à 17h00, pour une durée de 3 jours au 120 chemin de la Croix d'Alix, TAVEL (30126),

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers,

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation est accordée à BURGER ELECTRICIT2 représenté par Mr BURGER Philippe qui souhaite dans le cadre d'un terrassement pour branchement neuf Enedis, disposer d'une permission de voirie à compter du 12 août 2020, de 8h00 à 17h00, pour une durée de 3 jours au 120 chemin de la Croix d'Alix, TAVEL (30126). Il s'agit de l'implantation d'un branchement neuf ENEDIS. Durant cette période, les droits des tiers seront préservés.

Article 2 : Les travaux devront être exécutés par une main d'œuvre spécialisée dans les règles de l'art. La circulation sera basculée sur la chaussée opposée.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux. **Il devra également effectuer des reprographies du présent arrêté et les distribuer au préalable dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer de la présente autorisation.**

Article 4 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 5 : Les services communaux ainsi que la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Ampliation sera adressée aux services de la DDTM et du centre de secours des Angles.

Tavel le 08 juillet 2020,
Le Maire, Claude PHILIP.

Publié le **08 JUIL. 2020**

